

Conseil d'administration de l'INSA Hauts-de-France

Séance du 23 octobre 2025

Relevé de décisions

Etaient présents ou représentés :

Collège A des professeurs des universités	Jean-Christophe POPIEUL Souad HARMAND Jimmy LAUBER Mirentxu DUBAR, (pouvoir à Antoine VEYER) Fethi ALOUI, (pouvoir à Jean-Christophe POPIEUL)
Collège B des autres enseignants chercheurs et enseignants	Olivier BIREMBAUX Antoine VEYER Jamila RAHMOUN Isabelle LEBECQ (pouvoir à Olivier BIREMBAUX) Mickael BOCQUET (pouvoir à Martine CHARLES)
Collège C des personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé	Jean-HUBERT ANCEAU Laurence BARA Martine CHARLES
Collège D des usagers	Gabrielle HACHEMI Eliott BESSON Nils MARSH Vincent MOINET (pouvoir à Gabrielle HACHEMI)
Collège des Personnalités extérieures	Rodolphe DELAUNAY Mylène BRONNIART Frédéric GRZESIAK Elisabeth GONDY Sylvain TRANOY Christian VAUTRIN Pierre CARLOTTI, (pouvoir à Laurence BARA) Jean-Pierre CHOEL (pouvoir à Christian VAUTRIN) Véronique FELDHEIM (pouvoir à Souad HARMAND) Laurence SAYDON (pouvoir à Sylvain TRANOY)
Invités	Cédric EDART, Directeur général des services de l'INSA HdF Carine COPLO, Agent comptable Eric BRICOUT, Directeur général des services de l'UPHF Hugues BOCQUET, représentant de la Rectrice de la région académique Hauts-de-France Manuel VARAGO, pour compte rendu

Rodolphe DELAUNAY, Président du conseil d'administration ouvre la séance à 9h10, après vérification du quorum (27 membres présents ou représentés sur 31 membres en exercice).

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1 - Relevé de décisions de la séance du 3 juillet 2025
- 2 — Budget rectificatif n°2
- 3 - Tarifs filière GLOBAL INSA
- 4 — Campagne d'emplois second degré
- 5 — Revalorisation de l'IFSE pour les catégories C
- 6 — Statuts pôle SMART
- 7 — Annexe financière COM
- 8 — Accréditation de l'offre de formation
- 9 - Avenant Convention Carpeaux Claudin Lejeune
- 10 — Direction Adjointe et Directions déléguées

1. Approbation du relevé de décisions de la séance du 3 juillet 2025

Le Président de séance demande l'approbation du relevé de décisions de la séance du 3 juillet 2025.

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (27 pour) le relevé de décisions du 3 juillet 2025.

2. Budget rectificatif n°2

Le Président donne la parole la madame la directrice des affaires financières.

Elle présente les caractéristiques de cette rectification :

1/ Une mise à jour de la prévision des recettes encaissables sur l'année civile 2025 pour 271 919 € en raison des recettes de la Contribution Vie de l'étudiant principalement.

2/ Un réajustement de crédits en autorisation d'engagement de 271 919 € et de 10 000 € en crédits de paiement.

3/ Une réévaluation des droits constatés :

	Dotations aux amortissements, depreciations et provisions	Investissement	Capacité d'autofinancement	Autres ressources d'Investissement	Prélèvement sur le fonds de roulement
Budget Initial /Budget Rectificatif n°1	475 000 €	1 727 874 €	473 194 €	936 019 €	318 661 €
Budget Rectificatif n°2	575 000 €	1 927 874 €	543 952 €	259 899 €	1 124 023 €
variation	100 000 €	200 000 €	70 758 €	- 676 120 €	805 362 €

Suite à cet exposé, le conseil vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 100 ETPT sous plafond et 35 ETPT hors plafond soit un plafond global de 135 emplois ;
- 20 884 828 € d'autorisations d'engagement dont :
 - o 13 926 055 € relatifs au personnel ;
 - o 4 968 980 € relatifs au fonctionnement et intervention ;
 - o 1 989 793 € relatifs à l'investissement.
- 20 572 945 € de crédits de paiement dont :
 - o 13 926 055 € relatifs au personnel ;
 - o 4 927 226 € relatifs au fonctionnement et intervention ;
 - o 1 719 664 € relatifs à l'investissement.
- 19 508 265 € de prévision de recettes ;
- Solde budgétaire de – 1 064 680 €

le conseil vote les prévisions comptables suivantes :

- - 1 064 680 € de variation de trésorerie ;
- 21 952 € de résultat patrimonial ;
- 543 952 € de capacité d'autofinancement ;
- -1 124 023 € de variation de fonds de roulement

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (27 pour) le budget rectificatif n°2.

3. Frais pédagogiques

Le Directeur général des services présente les frais pédagogiques de la filière « GLOBAL INSA » pour l'année universitaire 2025-2026 pour un montant de 2 500 euros hors frais d'inscription.

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (27 pour) les frais pédagogiques.

4. Campagne d'emploi second degré

La Directrice des ressources humaines de l'UPHF présente la campagne d'emploi des personnels enseignants du second degré pour la rentrée 2026.

Deux postes sont ouverts au recrutement :

1 poste en Génie Electrique

1 poste en sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie Mécanique.

Il s'agit de postes de l'UPHF transférés à l'INSA HdF dans le cadre des opérations finales de transfert de postes lors de la création de l'établissement.

Elle précise que les opérations de recrutements seront terminées à la fin du mois de janvier 2026.

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (27 pour) la campagne d'emploi des enseignants du second degré.

5. Revalorisation des indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise-IFSE

La Directrice des ressources humaines de l'UPHF présente un projet de revalorisation de l'IFSE pour les agents de catégorie C.

Cette revalorisation est demandée et financée par le Ministère, elle est applicable au 1^{er} janvier 2025.

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (27 pour) la revalorisation de l'IFSE pour les agents de catégorie C.

6. Statuts du pole SMART

Monsieur le Président donne la parole aux représentants du Pole.

Ceux-ci indiquent que les modifications aux statuts de ce service commun interuniversitaire sont rendues nécessaires par les changements statutaires des différents établissements membres du pole, et également pour intégrer l'INSA HdF en tant que membre du service.

L'université polytechnique Hauts de France demeure l'établissement support du service.

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (27 pour) les statuts du service commun interuniversitaire.

7. Avenant à la convention d'objectifs et de moyens.

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le contrôleur de gestion de la Cellule d'aide au pilotage de l'UPHF.

Il présente la convention d'objectifs et de moyens avec l'UPHF prévue par les statuts du grand établissement.

Celle-ci est prolongée pour une année (2025) afin de prendre en compte des flux financiers entre les deux établissements afférents aux charges respectives de chacun.

Le montant du versement de l'INSA HdF vers l'UPHF se monte à 1 447 096 euros.

Décision :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix (27 pour) la convention.

8. Accréditation 2026

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur des formations.

Il présente la nouvelle offre de formation applicable à compter de la rentrée 2026 pour les formations de licence et de master. Cette offre s'est construite sur un volume d'heure global à répartir et dans une recherche constante de mutualisation entre les parcours.

Il souligne la création de nouveaux masters, Master « Eurotel » et un master « Eunice ».

Décision :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix (27 pour) l'offre de formation.

9. Avenant à la convention de financement de travaux au bâtiment Carpeaux.

Monsieur le Directeur général des services présente un avenant à la convention avec l'UPHF de financement de travaux du bâtiment Carpeaux utilisé par l'INSA Hauts de France, en raison de la redéfinition du projet initial.

Décision :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix (27 pour) la convention.

10. Convention de financement de travaux au bâtiment Claudin Lejeune

Monsieur le Directeur général des services présente sur une convention avec l'UPHF de financement pour la rénovation du bâtiment Claudin Lejeune 3 utilisé par l'INSA HdF. L'objectif est le regroupement de la direction de l'INSA HdF sur un lieu unique et visible.

D'autres rénovations sont en cours ou programmées.

Décision :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix (27 pour) la convention.

11. Election du directeur adjoint

Le Directeur propose au conseil d'administration de nommer Mirentxu DUBAR à la fonction de Directrice adjointe de l'INSA HdF pour une durée de 5 ans.

Le conseil passe au vote à bulletin secret.

Madame Mirentxu DUBAR est élue. POUR : 23 CONTRE : 3 Abstentions ou blancs : 1

12. Election des directeurs délégués et des directeurs délégués adjoints.

Le Directeur propose au conseil d'administration de nommer les personnes suivantes aux fonctions de directeurs délégués ou de directeurs délégués adjoints, pour une durée de 5 ans.

- Julien PELLÉ, directeur délégué aux Formations disposant sous son autorité des directeurs adjoints délégués suivants :
 - Antoine VEYER, directeur délégué adjoint du cycle Ingénieur ;
 - Sylvie MONIER, directrice déléguée adjointe au cycle Licence ;
 - Yacouba BOUBACAR MAINASSARA, directeur délégué adjoint au cycle Master ;
- Éric MARKIEWICZ, directeur délégué à la Recherche ;
- Céline MORIN, directrice déléguée aux Relations internationales ;
- Mirentxu DUBAR, directrice déléguée aux Relations avec les entreprises et territoires ;
- Mourad ABED, directeur délégué à la transformation numérique ;
- Dorothee CALLENS, directrice déléguée à la vie étudiante.

Le conseil passe au vote à bulletin secret.

POUR : 21 CONTRE : 2 Abstentions ou blancs : 4

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions, le président du conseil d'administration lève la séance à 11h00.

Le Président de séance
Rodolphe DELAUNAY